

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

24-09-214

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

24-09-215

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-09-216

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2024, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Camp de jour

Il y a quelques années, la Ville s'est retirée de la gestion du camp de jour. Cet été, le camp de jour a obtenu la certification « Camp de jour municipal conforme ». Le maire remercie tous ceux qui ont rendu cela possible.

4.2 Association Chasse et Pêche de Tourelle

L'Association Chasse et Pêche de Tourelle a organisé un tournoi de pêche et un concours de tir de VTT cet été. Un grand nombre de personnes a assisté à l'événement. Félicitations aux organisateurs!

4.3 Mine d'Osisko

Le maire a visité la mine de cuivre de Murdochville cet été. Les travaux permettant d'évaluer les possibilités de réouverture de la mine sont en cours. Le maire a vu une publication dans laquelle la compagnie propriétaire, Osisko, se questionne sur les options de transport maritime. La Ville veut se positionner en faveur d'un quai en eau profonde à Sainte-Anne-des-Monts. La réouverture de la mine serait être bonne pour tous les commerçants de la Ville et source d'emploi pour les citoyens.

4.4 Manque de personnel

Il y a présentement quelques postes vacants à la Ville. Les citoyens doivent s'attendre à des délais. Le maire demande à la population d'être indulgent envers les employés.

4.5 Infrastructures municipales

Les infrastructures de loisirs terminées tard l'an passé (patinoire, volleyball, pumptrack) sont très utilisées cette année. Nous sommes très contents de cet engouement.

5.- Administration

24-09-217

5.1 Appui à l'obtention de la certification de « Parc international de ciel étoilé » pour le Parc national de la Gaspésie

CONSIDÉRANT que des démarches sont en cours par la Sépaq afin d'obtenir une certification de l'International Dark Sky Association à titre de « Parc international de ciel étoilé » pour le parc national de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est engagée dans la lutte contre la pollution lumineuse et procède aux changements des luminaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'obtention de cette certification s'aligne avec les objectifs de la Ville en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer les démarches de la Sépaq pour l'obtention de la reconnaissance par l'International Dark Sky Association du statut de « Parc international de ciel étoilé » pour le parc national de la Gaspésie.

ADOPTÉE

24-09-218

5.2 Octroi d'un mandat à la Fédération québécoise des municipalités pour la protection côtière

CONSIDÉRANT que la Ville a signé avec le ministère de la Sécurité publique une entente de financement visant la réalisation des travaux d'atténuation des

risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du fleuve Saint-Laurent de la pointe de Sainte-Anne (à l'ouest) jusqu'au quai (à l'est);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière et la submersion dans le secteur identifié dans cette entente;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il est nécessaire d'obtenir au préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la Ville bénéficie des services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) mandatée entre autres de requérir toutes les autorisations requises aux fins de la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville mandate la FQM pour requérir toutes les autorisations requises aux fins de la réalisation des travaux à venir;

Que la Ville mandate M. Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM, pour qu'il soit autorisé, au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, et à signer tous les documents exigés de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relativement au projet de réalisation des travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du fleuve Saint-Laurent de la pointe de Sainte-Anne (à l'ouest) jusqu'au quai (à l'est).

ADOPTÉE

24-09-219

5.3 Autorisation d'un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) en lien avec le projet de protection contre l'érosion côtière

CONSIDÉRANT que la Ville a signé avec le ministère de la Sécurité publique une entente de financement visant la réalisation des travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du fleuve Saint-Laurent de la pointe de Sainte-Anne (à l'ouest) jusqu'au quai (à l'est);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière et la submersion dans le secteur identifié dans cette entente;

CONSIDÉRANT que ce type de projet nécessite une étude d'impact sur l'environnement (ÉIE);

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans l'entente de financement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) pour le projet de protection contre l'érosion côtière;

Que le conseil municipal mandate Félix-Antoine Langlois, chargé de projet à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM pour signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

24-09-220

5.4 Location d'un terrain pour hangar à l'aéroport – Dany Santerre

CONSIDÉRANT que M. Gilles Chouinard a vendu son hangar situé à l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts à M. Dany Santerre;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de signer un nouveau bail avec M. Dany Santerre à la suite du transfert de propriété du hangar;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil confirme la signature d'un nouveau bail avec M. Dany Santerre sur le terrain numéro 30G, à l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts, le tout conformément au projet de bail déposé à la présente séance pour en faire partie intégrante;

Que le maire et la greffière ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

24-09-221

5.5 Demande de bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

CONSIDÉRANT que les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,2 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 364 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT que les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

CONSIDÉRANT que le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

CONSIDÉRANT que le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

CONSIDÉRANT qu'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

CONSIDÉRANT qu'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

CONSIDÉRANT que pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Monts demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

Le maire a fait rapport, séance tenante, sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2023.

Le conseil municipal prend acte du rapport oral fait par le maire concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023 et autorise que ce rapport fasse l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

24-09-222

6.2 Approbation des comptes payés et à payer au 31 août 2024

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 40383 à 40403, pour un montant de 187 030,68 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 40404 à 40506, pour un montant de 680 481,28 \$
- Pour un total de 867 511,96 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

24-09-223

6.3 Approbation des états financiers vérifiés 2023 de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver les états financiers vérifiés de l'OMH pour l'année 2023 tels que déposés lors de la présente séance.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

24-09-224

8.1 Adoption du Règlement 24-965 modifiant le Règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-965 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du Règlement 24-965 et de sa portée, à savoir que le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin de permettre, pour la zone d'affectation du sol mixte M.3, le groupe d'usage habitation collective;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 18 juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 24-965 modifiant le Règlement de zonage 04-620 soit adopté suivant sa forme et sa teneur, copie du règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

24-09-225

9.1 Autorisation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Redressement-Sécurisation – Route Lavoie phase 5

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT que le directeur des services techniques, M. Jean-François Landry, représente la Ville auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de

non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jean-François Landry est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

24-09-226 9.2 Autorisation de paiement 2 à Groupe Ohméga - Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-022 acceptant la soumission du Groupe Ohméga pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement #2 accompagné du 2^e décompte progressif des travaux qui a été approuvé par la firme de surveillance Kwatroe;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les intervenants concernant la portion des travaux réalisés du 1^{er} juin au 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune quittance partielle à recevoir de la part de l'entrepreneur général pour ce 2^e paiement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 16614 au Groupe Ohméga au montant de 111 693,07 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-09-227 9.3 Autorisation de paiement, dépassement de la soumission – Les Entreprises Mont-Sterling - Asphaltage du Domaine de l'Oiselière, phase 1

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-132 acceptant la soumission faite par Les Entreprises Mont-Sterling pour l'asphaltage du Domaine de l'Oiselière, phase 1;

CONSIDÉRANT que la soumission a été faite sur une base de paiement à prix unitaire selon le nombre de tonnes de pavage réellement posé;

CONSIDÉRANT qu'un suivi du tonnage posé a été réalisé par le directeur des services techniques en collaboration avec le représentant de la firme de géotechnique mandaté par la Ville et que le tonnage posé coïncide avec la facturation de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement de coûts est justifié par le temps de préparation granulaire qui a été deux fois plus long qu'estimé (20 heures au lieu de 10 heures) et la quantité de pavage posé qui excède de 27,64 tonnes la quantité estimée (environ 3 % d'écart, ce qui est acceptable);

CONSIDÉRANT que le dépassement de coût total est de 16 782,14\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 108015666 à Les Entreprises Mont-Sterling au montant de 303 556,31 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

10. Loisirs

24-09-228 10.1 Autorisation de signature de l'entente de collaboration avec Vélo-Québec pour la Route verte

CONSIDÉRANT que la Route verte passe sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la Ville est un gestionnaire de la Route verte;

CONSIDÉRANT que Vélo Québec propose une entente de collaboration avec les gestionnaires de la Route verte qui prévoit les rôles et responsabilités de chacune des parties, dont copie est déposée au dossier de la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présente entente est pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement chaque année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser monsieur Martin Richard, à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

24-09-229

10.2 Acceptation d'une soumission – Pièces et services techniques RMA – Remonte-pentes du Centre de plein air

CONSIDÉRANT la résolution 23-09-260 autorisant le reconditionnement à neuf de 27 remonte-pentes l'an dernier;

CONSIDÉRANT que l'état d'usure des 25 autres remonte-pentes ne permet pas de les reconditionner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Pièces et Services techniques RMA pour 25 remonte-pentes neufs au prix de 795 \$ pièce, soit un total de 22 851.28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

11. Incendie

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-09-230

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 47.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at
